

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2023-10-2-3

Séance du vendredi 8 décembre
2023

AVIS SUR LE DOSSIER DE DEMANTELEMENT DE LA CENTRALE NUCLEAIRE DE FESSENHEIM

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BEHA Nicole, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZELLER Fabienne

EXCUSES AVEC PROCURATION :

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole
BUFFA Jean-Claude donne procuration à ESCHLIMANN Michèle
DREYFUS Elisabeth donne procuration à LEHMANN Marie-Paule
FREMONT Damien donne procuration à LARONZE Fleur
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à BIERRY Frédéric
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle
JEANPERT Chantal donne procuration à WOLFHUGEL Christiane
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à MEYER Philippe
MILLION Lara donne procuration à SCHILDKNECHT Jean-Luc
MULLER Lucien donne procuration à MARTIN Monique
MUNCK Marc donne procuration à BOHN Patricia
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise
REYMANN Anne donne procuration à MATT Nicolas

SENE Marc donne procuration à DA SILVA ADRIANO Valérie
SITZENSTHUL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
TENENBAUM Anne donne procuration à MAURER Jean-Philippe
VOGT Victor donne procuration à CLAUSS Robin
ZAEGEL Sébastien donne procuration à SUBLON Yves

EXCUSES :

HECTOR-BUTZ Isabelle, SCHULTZ Denis

ABSENTS :

BELTZUNG Maxime, DEBES Vincent, LORENTZ Michel, MULLER-BRONN Laurence, VETTER Jean-Philippe, ZELLER Thomas

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU le Code de l'environnement, en particulier ses articles L 125-17 à L 125-33 et R 125-50 à R 125-68 relatifs aux commissions locales d'information, L 593-25 et suivants et R 593-69 relatifs à l'arrêt définitif et au démantèlement des installations nucléaires, R 122-7 et R 593-21 relatifs aux études d'impact et demandes d'autorisation,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la décision n° 2008-007 du 17 décembre 2008 du Conseil Général du Haut-Rhin portant création de la CLI du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de FESSENHEIM,
- Vu l'arrêté n° MC-2021-0042-DETE du Président de la Collectivité européenne d'Alsace du 6 septembre 2021 portant composition de la Commission Locale d'Information et de Surveillance du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de FESSENHEIM,
- VU le dossier de démantèlement de la Centre nucléaire de production d'électricité de FESSENHEIM,
- VU l'avis de la Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques du 30 novembre 2023,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Prend acte du projet de démantèlement de la Centre nucléaire de production d'électricité de FESSENHEIM ;

- Emet un avis favorable à l'état final de l'installation nucléaire de FESSENHEIM, tel que proposé dans le dossier de démantèlement compte-tenu de la nécessité de préserver des lieux adaptés à l'activité économique à proximité du Rhin ;
- Confie à la Commission Locale d'Information et de Surveillance de FESSENHEIM le suivi du processus de démantèlement et l'information des citoyens.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

4 abstentions

M. FREMONT Damien, M. KOBRYN Florian, Mme LARONZE Fleur, Mme QUINTALLET
Ludivine

1 non-participation au vote

Raphaël SCHELLENBERGER, Président de la CLIS de Fessenheim